



Guide de changement de nom d'un adulte

1. Informations de base

- Vous devez déposer la [requête](#) dans le comté où vous résidez.
- Vous devez être âgé d'au moins 18 ans.
- Si vous êtes un ancien condamné, utilisez plutôt les instructions de changement de nom du formulaire JDF 385.
- Vous devez fournir un extrait de casier judiciaire basé sur les empreintes digitales, datant de moins de 90 jours avant la date de dépôt.
- Certains comtés exigent une audience avant la délivrance de l'ordonnance. Renseignez-vous auprès du tribunal sur la procédure à suivre et sur la manière de fixer cette audience.
- Sauf dérogation accordée par le tribunal, vous devez publier un avis de changement de nom avant l'émission de l'ordonnance.
- La loi qui régit ce processus est C.R.S. §§ 13-15-101, 102.

Remarque : pour changer simplement votre nom de famille après un mariage ou une union civile, vous n'avez pas besoin de cette procédure. Il suffit de déposer une copie certifiée du certificat auprès de l'organisme concerné.

Également dans ce guide :

- | | | |
|----|----------------------------------------|-------|
| 2. | Guide étape par étape | Pg. 2 |
| 3. | Termes courants | Pg. 4 |
| 4. | Frais de dépôt | Pg. 5 |
| 5. | Liste des formulaires | Pg. 5 |
| 6. | Informations sur l'ADA | Pg. 6 |
| 7. | Avis juridique | Pg. 6 |

2. Guide étape par étape

Termes définis à la [page 4](#).

Étape 1 - Prise d'empreintes digitales

Prenez un rendez-vous pour la prise d'empreintes digitales :

www.coloradofingerprinting.com

Étape 2 - Vérification des antécédents

Commandez un casier judiciaire basé sur les empreintes digitales auprès du :

- [Colorado Bureau of Investigation](#) (CBI) ; et
- [Federal Bureau of Investigation](#) (FBI).

À garder à l'esprit :

- 1) Vous devez **commencer le dossier dans les 90 jours** suivant la date du casier.
- 2) Vous devez fournir des copies certifiées des situations pénales qui ne figurent pas dans les casiers.

Étape 3 – Initier le dossier

- 1) Remplissez les documents initiaux :
 - JDF 433 – Requête.
Joindre : Casiers judiciaires et toute situation pénale.
Remarque : voir la section ci-dessous pour lever l'obligation de publication.
 - JDF 427 – Avis public.
 - JDF 426 – Ordonnance de publication. (remplir uniquement l'**en-tête de l'affaire**)
 - JDF 448 – Jugement final. (remplir uniquement l'**en-tête de l'affaire**)
- 2) Déposez le dossier auprès du tribunal de comté dans le comté où vous résidez.
- 3) Payez les frais de dépôt. Voir [Section Frais](#) pour les détails.

Remarque : Dérogation à la publication

Dans la requête, vous pouvez demander au tribunal de lever l'obligation d'[Avis public](#). Si vous :

- êtes une victime de **violence** envers les enfants ou de violence conjugale ; ou
- changez votre nom pour vous conformer à votre **identité sexuelle** ;

Veillez à le noter dans la requête, à la question 9. Dans ces cas, le tribunal doit accorder la dérogation. [C.R.S. § 13-15-102\(2\), \(4\)](#).

Étape 4 - Audience (*parfois*)

La plupart des tribunaux ne tiennent pas d'audience, mais certains peuvent en tenir une. Si tel est le cas :

- 1) Le tribunal vous informera de la date et de l'heure de l'audience.
- 2) Assurez-vous d'arriver tôt pour trouver la salle et passer la sécurité.
- 3) Le juge examine les documents, pose des questions et ordonne la publication ou accorde la dérogation pour ne pas le faire.

Étape 5 - Publication

Sauf dérogation accordée par le tribunal, vous devez publier un [Avis public](#) concernant le nom proposé.

- 1) Vous devez publier au moins trois fois dans les 21 jours dans un journal officiel.
- 2) Fournissez au journal la copie signée par le tribunal du document JDF 426 - Ordonnance de publication.

3) Une fois la publication effectuée, le journal vous remettra un justificatif. Vous pouvez également faire des copies de chaque publication comme preuve.

Classez la preuve de publication dans votre dossier.

Étape 6 - Jugement final

Une fois que vous avez déposé la preuve de publication, ou si le tribunal vous accordé la dérogation à la publication :

- 1) Le tribunal vous enverra le jugement signé.
- 2) Vous pouvez commander des copies certifiées moyennant des frais.
- 3) Envoyez une copie ou une copie certifiée conforme à toute entreprise ou agence gouvernementale pour faire apparaître votre changement de nom dans leurs dossiers.

Exemples :

Department of Motor Vehicles pour votre permis de conduire.

County Clerk and Recorder pour toute propriété.

US Department of State pour les passeports.

Bureaux d'évaluation du crédit. Et ainsi de suite.

3. Termes courants

En-tête de l'affaire

Les cases situées en haut du formulaire. Il contient l'adresse du tribunal, les noms des parties, les coordonnées du déposant et le numéro de rôle de l'affaire.

Requête

Document qui lance officiellement la procédure de changement de nom.

Requérant

La personne qui dépose une requête de changement de nom.

Avis public

Le changement de nom doit être publié au moins trois fois dans un délai de 21 jours à compter de la date de l'ordonnance dans un journal officiel du comté où cette affaire est déposée.

Pouvoir

En termes juridiques, le verbe « pouvoir » est défini comme signifiant « facultatif » ou « avoir la possibilité de ».

Devoir

En termes juridiques, le verbe « devoir » est défini comme signifiant « obligatoire ».

4. Frais

Frais de dépôt 98 \$ - Tribunal de comté (*choix le plus courant*)

268 \$ - Tribunal de district (*même procédure, plus chère*)

Copie certifiée 20 \$

Pour demander une dispense de frais :

Déposez les formulaires suivants :

JDF 205 - Requête de dispense de frais.

JDF 206 - Ordonnance. (remplir uniquement l'en-tête de l'affaire.)

Ou, si vous bénéficiez de certaines prestations publiques, déposez :

JDF 209 – Avis de dispense de frais.

Vous devrez également payer les entités connexes pour les empreintes digitales, les casiers judiciaires (CBI/FBI) et la publication de l'avis de changement de nom (*journal*).

5. Tous les formulaires (*Par ordre numérique*)

JDF 426 – Ordonnance de publication.

JDF 427 – Avis public.

JDF 433 – Requête.

6. Informations ADA

Pour des aménagements raisonnables dans le cadre de l'Americans with Disabilities Act, contactez le coordinateur ADA local du tribunal.

7. Avis juridique

Ces instructions de base sont uniquement à titre d'information. Elles ne constituent pas un avis juridique. Si vous choisissez de vous représenter vous-même, vous êtes lié par les mêmes règles et procédures qu'un avocat. Si vous ne comprenez pas ces informations, veuillez contacter un avocat.